

Arrêté du 18 décembre 2012 portant modification de l'arrêté du 17 octobre 2007 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements publics de santé

18/12/2012

Cet arrêté vient modifier la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'EPRD et dans la comptabilité des établissements publics de santé (M21)